

Autorisation d'engager des dépenses d'investissement sur le budget principal

M. le Maire pouvant engager, liquider ou mandater les dépenses dans les limites du quart des crédits inscrits à la section d'investissement avant le vote du budget, il demande aux membres du conseil l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2018, à savoir

Chapitre 21 : 2 619,70 € répartis comme suit :

- Compte 2121 : facture SARL Franck RENIER de 1 762.50 €
- Compte 21318 : facture CASAMAYOR de 457.60 €
- Compte 21568 : facture extincteurs ECLAIR de 399.60 €

Chapitre 20 / 80 000 € au compte 2013 : facture TERRITORIA de 80 000 €

Le conseil approuve à l'unanimité.

Autorisation d'engager des dépenses d'investissement sur le budget annexe local commercial

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal de régler une facture d'investissement avant le vote du budget 2018 afin de régler une facture à l'entreprise PRESSAC d'un montant de 913.32 €. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette opération comptable au chapitre 21 – compter 2158.

Choix du bureau d'études pour le Conseil d'Orientation Energétique sur l'Ensemble du Patrimoine COEP.

M. le Maire demande au conseil de se prononcer sur le choix d'un bureau d'études pour réaliser le Conseil d'Orientation Energétique du Patrimoine.

Compte tenu de la dernière consultation, le conseil décide de choisir le bureau ADEV Environnement, le moins disant et dont les prestations proposées sont conformes au cahier des charges. Le montant total prévisionnel de la prestation est de 32 580 €.

Le conseil vote à l'unanimité.

Plan de financement COEP

M. le maire présente le plan de financement du COEP, établi sur un montant inférieur à l'étude, les phases relatives aux audits n'étant pas prises en compte par l'ADEME.

Aussi, la demande de subvention est établie sur un montant de 13 950 €.

- ADEME: 60% soit 8 370€
- Autofinancement : 40% soit 5 580€

Le conseil approuve à l'unanimité.

Achat terrain de la future gendarmerie

M. le maire informe les membres du conseil que le lotisseur détenteur du terrain où doit être construite la future gendarmerie est dans l'impossibilité de procéder à la viabilisation des parcelles B 593 et B 598.

Aussi, il convient de ramener le prix d'achat du m² pour la commune à 10 €, soit un montant de 80 000 € pour 8 000 m² achetés.

Construction de la future gendarmerie-Bilan coût de renforcement de la norme NS1

M. le Maire rend compte des réflexions menées conjointement entre l'architecte, la commune et la gendarmerie concernant les modifications de la réglementation sur les mesures de sécurité imposées par le référentiel de la gendarmerie.

Aussi, il propose d'adopter le bilan du dispositif NS1 proposé par le cabinet d'architecte BRUNET-VIGNON pour un montant de 119 905 €.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Choix d'une entreprise pour les travaux de la piscine municipale.

M. le Maire présente les différents devis concernant les travaux de filtration et traitement de l'eau à la piscine municipale.

- AGRI-CONCEPT : 74 833,68 €
- EAU AIR SYSTEME: 93 055,56 €
- SIGMA : 130 090,00 €

Il propose de retenir l'entreprise AGRI-CONCEPT conforme à la demande. De plus ce devis comprend : le robot aspirateur, la bache et la pompe à chaleur.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Divers Plans de financement

M. le Maire propose de voter les plans de financement suivants relatifs à divers dossiers, à savoir :

Travaux de la piscine (filtration, maçonnerie et menuiserie)

- DETR : 20 % soit 17 257,95 €
- Région : 20 % soit 17 257,95 €
- Autofinancement : 60 % soit 51 773,83 €

Pour un montant total de **86 289,73€**

Le conseil approuve à l'unanimité

Local commercial

- Région : 30% soit 69 960,00 €
- Département (contrat de territoire) : 11% soit 25 652,00 €
- Autofinancement : 59% soit 137 588,00 €

Pour un montant prévisionnel de travaux de **233 200,00 €**

Le conseil approuve à l'unanimité

Dojo

- Région : 20% soit 24 000,00 €
- Département (contrat de territoire) : 14% soit 16 800,00 €
- Autofinancement : 66% soit 79 200,00 €

Pour un montant prévisionnel de travaux de **120 000 €**

Le conseil approuve à l'unanimité

Rues des Troènes et des Peupliers

- Amendes de police : 50% soit 22 691,50 €
- Autofinancement : 50% soit 22 691,50 €

Pour un montant prévisionnel de travaux de **45 383,00 €**

Les travaux seront réalisés par l'entreprise COLAS.

Indemnités au receveur

M. le maire informe le conseil municipal qu'une nouvelle perceptrice est arrivée à Baugy fin 2017. Aussi, étant en charge des budgets communaux, la commune est sollicitée pour le versement d'une indemnité de conseil au receveur pour un montant de 173,34 €.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Jobs d'été

M. le Maire propose de réfléchir à une autre formule et de reporter le sujet au prochain conseil.

Financement poste d'intervenante sociale en gendarmerie

M. le Maire rappelle le courrier de la Préfecture concernant le financement du poste de l'intervenant social en gendarmerie. Il indique qu'il a pris contact avec la préfecture pour avoir un rapport des actions menées par cet intervenant sur notre territoire.

Le poste étant financé par l'association "Le relais", la Préfecture sollicite la commune à hauteur de 800 €.

Le conseil vote par 11 voix contre 3 pour la participation.

Questions diverses

M. le Maire informe le conseil qu'il a nommé deux nouveaux membres au CCAS : Mmes Martine VERTALIER et Nicole MALBET.

Mme LACROIX indique qu'il n'y aura pas de coupe de bois cette année compte tenu de difficultés rencontrées par l'ONF.

M. le Maire indique que les travaux du clarificateur vont commencer.

M. le maire fait part au conseil des réflexions de la commission travaux, de la commission du personnel et des commissions de la CdC

M. le maire informe le conseil de l'état des travaux à la caserne des pompiers.

M. le maire fait part au conseil d'une demande d'un administré pour acheter une parcelle du domaine public. Le conseil donne un avis défavorable.

M. le maire informe le conseil que les délégués du SIVY seront représentants de la CdC désormais.

M. le maire propose de faire une action sur le marché. Il propose d'organiser un apéritif sur le marché en fin de matinée le 23 mars prochain.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h30.